

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 31

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON. La convocation a été envoyée en date du 25 février 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Absents : Agnès BALZER, Patrick BOIS, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Humberto FERNANDES, Marc KONAREFF, Maryvonne ROBIN.

Procurations : Humberto FERNANDES à Thierry THEOLIER
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

Madame Eriac SANDORD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Travaux de réhabilitation du poste de relevage des eaux usées de la Norma
- commune de Villarodin-Bourget
- Attribution du marché de travaux

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du poste de refoulement des eaux usées de La Norma localisé sur la commune de Villarodin-Bourget. Il précise qu'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée pour mener à bien les travaux composés d'un lot unique. La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie à deux reprises et propose d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise suivante : Entreprise HYDROLACS pour un montant de 62 557.00 € euros HT. Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

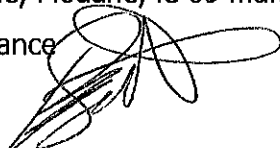
Vu la proposition d'attribution de la Commission d'Analyse des Offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Attribue** le marché de travaux à l'entreprise HYDROLACS pour un montant de 62 557.00 € euros HT ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le marché de travaux à venir ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 09 mars 2026.

La secrétaire de séance
Erica SANDFORD



Le Président
Christian SIMON

